



Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33
commune@bois-damont.ch

Publication d'une dérogation dans la FO du 12 mars 2021 – délai de recours de 30 jours

Protection de la nature et du paysage – publication d'une dérogation

Route de Ferpicloz 2, 1731 Ependes

Le Conseil communal de Bois-d'Amont a accordé une dérogation aux mesures de protection pour deux boisements hors forêt sis sur la parcelle n°610 du registre foncier de la commune de Bois-d'Amont (secteur Ependes), coordonnées 2577598/1177994 et 2577713/1177974.

Les organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de la nature et du paysage peuvent prendre connaissance de la décision à l'Administration communale de Bois-d'Amont, place de l'Arche 1, 1732 Arconciel, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Service technique communal